



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 14 février 2025

Étienne Champion,
Recteur de l'académie de Versailles,

A

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements d'enseignement
privés du second degré sous contrat

Mesdames et Messieurs les Maîtres
contractuels à titre définitif ou
provisoire

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES DEEP

Réf. : DEEP 2025-02
Affaire suivie par :
Anne Bernussou
Claire Velasco
01 30 83 42 79
Quentin Pralas
01 30 83 42 82
ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour Information : I

	Rectorat	INSPE
	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etab. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	78
	78	91
	91	92
	92	95
	95	95
	Écoles privées	
A	Collèges privés	
A	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- ☒ Nouveau
☐ Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexes 8 p.
Total 10 p.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBIET : Mouvement des maîtres des établissements d'enseignement
privés sous contrat d'association – rentrée 2025

Références :

- Circulaire n°2005-203 du 28 novembre 2005 relative au mouvement des maîtres du privé ;
- Décret n°2016-1021 du 26 juillet 2016 relatif au recrutement des personnels enseignants et de documentation issus de l'enseignement agricole privé dans les établissements d'enseignement privés sous contrat ;
- Circulaire MENJ DAF D1 MENF2303056C du 6 février 2022 relative au changement d'échelle de rémunération ;
- Circulaire MEN DAF D1 du 21 juillet 2022 relative aux modalités d'affectation des lauréats concours.

POINTS CLES :

Mouvement, déclarations d'intention, postes susceptibles d'être vacants

CALENDRIER :

Détail des opérations ci-après

La présente circulaire a pour objet de préciser les règles d'organisation du mouvement des maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association en vue de la rentrée scolaire 2025.

Les opérations de mouvement concernent les maîtres en contrat définitif ou provisoire.

Les maîtres en contrat définitif doivent compléter l'[annexe 2](#) pour obtenir une mutation au sein de l'académie ou vers une autre académie. Cette annexe sera transmise par l'établissement au gestionnaire DEEP3/4, copie à ce.mouvement.2ndprive@ac-versailles.fr au plus tard le vendredi 14 mars 2025 afin de valider leur intention de participer au mouvement.

Leur poste sera alors identifié comme susceptible d'être vacant, sans qu'ils aient pour autant l'obligation de candidater sur d'autres postes.

Les **opérations du mouvement** des maîtres doivent permettre d'assurer le respect des garanties offertes aux maîtres contractuels dans le domaine de l'emploi, tout en prenant en compte le rôle du chef d'établissement dans la procédure de nomination.

Calendrier des opérations :

- **Du mercredi 19 mars midi au jeudi 20 mars 2025**
Déclaration des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement
- **Du vendredi 21 mars au dimanche 6 avril 2025**
Publication des emplois – Saisie des vœux par les maîtres contractuels
- **Du lundi 7 avril au mardi 20 mai 2025**
Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement
- **Jeudi 12 juin 2025**
Réunion de la Commission Consultative Mixte Académique.
Notification aux Chefs d'établissement des candidatures retenues, après avis de la CCMA.
- **Jeudi 26 juin 2025**
Date limite de retour à la DEEP des acceptations ou refus de nomination par les Chefs d'établissement
- **Du vendredi 27 juin au lundi 30 juin 2025**
Publication des résultats (Fermeture de l'application le 1^{er} juillet 2025)
- **Vendredi 4 juillet 2025**
Envoi au Ministère des services vacants et de la liste des maîtres qui n'ont pu être nommés sur un service vacant (y compris les lauréats des concours 2024).
- **Vendredi 11 juillet 2025**
Réunion de la Commission Nationale d'Affectation (CNA)

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale adjointe
Directrice des ressources humaines

Signé : Nathalie LAWSON